



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 9 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 9 du mois de février, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONSIREIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GABORIT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/02/2026

Présents :

Mmes et MM GABORIT Michel, GIRAUD Denis, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier, VINCENDEAU Michel, PINEAU Yann, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, MOREAU Sandrine, GODREAU Anne, CHATEIGNER Joël, BERTHEAU Yoan, MAUFFREY Violaine.

Absents excusés : OUVRARD Olivier, NOGIER Delphine, CAIGNON Christelle

Secrétaire de séance : CHATEIGNER Joël

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance ;
- ↪ Délibérations portant approbation des Comptes Financiers Unique 2025 ;
- ↪ Affectation de résultat : Budget Général Commune ;
- ↪ Demande de subventions 2026 ;
- ↪ Participation 2026 aux frais de fonctionnement de l'école privée Abbé BILLAUD de Monsireigne ;
- ↪ Demande de subvention Association Familles Rurales Saint – Prouant ;
- ↪ Tarifs de location 2026 – salle de l'Alouette ;
- ↪ Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;
- ↪ Projet revitalisation de centre bourg - Etablissement Public Foncier ;
- ↪ Décisions du Maire ou d'Adjoints prises par délégation ;
- ↪ Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler des remarques sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUE 2025

Considérant les anomalies constatées par la DGCL depuis le 8 janvier 2026 sur les CFU provisoires générés via l'application TotEM et comprenant des opérations d'équipement rejetées lors de la transmission à Hélios,

Considérant la panne informatique nationale de l'application Helios de la DGFIP depuis le 6 février 2026 affectant la disponibilité de l'application comptable et financière pour les collectivités territoriales, il convient de reporter l'approbation des Comptes Financiers Unique 2025 à la prochaine séance du Conseil Municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET GENERAL COMMUNE

Considérant les anomalies constatées par la DGCL depuis le 8 janvier 2026 sur les CFU provisoires générés via l'application TotEM et comprenant des opérations d'équipement rejetées lors de la transmission à Hélios,

Considérant la panne informatique nationale de l'application Helios de la DGFIP depuis le 6 février 2026 affectant la disponibilité de l'application comptable et financière pour les collectivités territoriales, il convient de reporter l'affectation de résultat à la prochaine séance du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D2026-02-07 : VOTE DES SUBVENTIONS

La commission finances s'est réunie le lundi 26 février afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions reçus à cette date. Après avoir pris connaissance des propositions faites par la commission, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

OGEC Cantine (Versée en deux fois, en mars et en juin)	12 600€
Maison Familiale de Mouilleron-St Germain	120€
IFACOM la Ferrière	60€
IME Les Herbiers	90€
BTP CFA VENDEE	90€
MFR Saint martin de Fraigneau	30€
MFR Mareuil sur Lay	30€
Association Mélusine Les Herbiers	30€
Restos du cœur	60€
Fonds de solidarité pour le logement	100€
Fondation du patrimoine	200€
Adile de la Vendée	50€
CAUE	60€

Les crédits seront inscrits au budget.

**DELIBERATION N° D2026-02-08 : PARTICIPATION 2026 AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE Abbé BILLAUD DE MONSIREIGNE**

Mme Anne GODREAU, adjointe, rappelle qu'en 2025, une somme de 54 000€ a été attribuée à l'OGEC. Cette somme représentait une participation pour couvrir les frais de fonctionnement de 1 000 € par élève, pour 54 élèves domiciliés et scolarisés à Monsireigne.

Cette année, suite à l'entrevue entre les responsables de l'OGEC et de l'APEL, la demande de subvention de l'école s'élève à 58 800 € pour 56 enfants, soit 1 050 € par élève.

La Commission enfance propose de verser la somme de 56 000€ pour 56 enfants, soit 1 000€ par enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de verser une somme de 56 000 €, soit 1 000€ par élève, qui sera réglée en deux acomptes (avril et juillet), sur la base des élèves inscrits au 15 octobre 2025 et domiciliés à Monsireigne : soit 56 enfants.

**DELIBERATION N° D2026-02-09 : DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION
FAMILLES RURALES SAINT-PROUANT**

Mme Anne GODREAU, adjointe, informe le Conseil que la commune a reçu une demande de subvention de l'Association Familles Rurales de Saint Prouant pour l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs fonctionne en périscolaire matin et soir, les mercredis et les vacances scolaires. Ce service étant également utilisé par des enfants de notre commune, il est demandé de participer au financement du service à la hauteur du nombre d'heures vendues. Le budget prévisionnel de l'année 2026 fait apparaître un reste à charge de 72 000€ après avoir pris en compte la participation des familles (avec une hausse des tarifs de 3%).

La Commune de Monsireigne disposant de l'accueil de loisirs « Sans Soucis », les élus décident, comme les années précédentes, de ne subventionner que les heures de périscolaires.

Pour Monsireigne, 1 562 heures de périscolaire vendues en 2025 soit 3.18% du total des heures vendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de verser à l'Association Familles Rurales de Saint Prouant la somme de 2 286€ ($72\ 000\text{€} \times 3.18\% = 2\ 286.00\text{€}$).

DELIBERATION N° D2026-02-10 : TARIFS DE LOCATION 2026 - SALLE DE L'ALOUETTE

Mr le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'ajouter des tarifs pour les associations hors commune :

HABITANTS / ENTREPRISES / ASSOCIATIONS HORS COMMUNE				
	SALLE 1		SALLE 2	
	Été	Hiver	Été	Hiver
½ journée Vin d'honneur / Verre de l'amitié suite à une sépulture à Monsireigne (Cuisine et vaisselle incluses)	161€	203€	114€	145€
Forfait 1 jour	322€	406€	183€	228€
Forfait 2 jours	540€	718€	259€	358€
Cuisine	98€ la journée			
Sono (Ecran + Vidéoprojecteur pour la salle 1)	81€ la journée		34€ la journée	
Vaisselle	39€ la journée			
<u>Tarif été du 1^{er} mai au 31 octobre.</u>				
<u>Tarif hiver du 1^{er} novembre au 30 avril.</u>				
<u>CAUTION A LA REMISE DES CLES</u> : 800€				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ajout des tarifs 2026 pour les associations hors commune.

DELIBERATION N° D2026-02-11 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

- *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé dépenses réelles d'investissement 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 386 991.10€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximum de 96 747.77€ (< 25% x 386 991.10€)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opérations financières :

- Remboursement caution logement 13 rue de Rochereau : 355.58€ (art. 165)
- Total : 355.58€

Opération 82 – Travaux divers bâtiments

- Remplacement système ouverture porte anti panique salle de sport : 215.28€ (art. 2138)
- Réalisation plan de travail et étagères Foyer des jeunes : 587.69€ (art.2138)

Total : 802.97€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir par anticipation au vote du budget les crédits énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° D2026-02-12 : PROJET REVITALISATION DE CENTRE BOURG – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER(EPF)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que M.WELSCH, Directeur Général, est venu présenter l'Etablissement Public Foncier lors de la réunion du 2 décembre 2025 et notamment les missions que l'EPF pouvaient réaliser dans le cadre du projet de revitalisation de centre bourg.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il conviendrait de se positionner sur le projet de revitalisation de centre bourg afin de déterminer s'ils souhaitent ou non faire appel à l'Etablissement Public Foncier.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée pour une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur le secteur de l'ilot de la forge à Monsireigne. Il conviendra de déterminer ultérieurement le périmètre précis d'intervention de l'EPF de la Vendée.

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DÉLÉGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

COMMANDES ET MARCHES PUBLICS

Tiers	Nature	Montant TTC
MAIRE		
SIMIE	Remplacement BAES (éclairage sécurité) et extincteurs	1 101.75€






QUESTIONS DIVERSES

- **Planning bureau de vote** : Le planning sera transmis aux élus après validation des créneaux des élus excusés.
- **Association Les Marcheurs de Monsireigne** : Une demande a été faite par l'association courant janvier pour l'achat d'une débrouailleuse/élagueuse afin d'entretenir les sentiers pour les marches mensuelles. La commune étant déjà équipée de ce type de matériel il est convenu, après échange avec le Président de l'Association, que ce matériel communal sera mis à disposition de l'Association ainsi que la débrouailleuse L50 et différents matériels indispensables à l'entretien des chemins de randonnées.
- **Géoréférencement des réseaux eaux usées/eaux pluviales** : Pour rappel, dans le cadre d'une obligation réglementaire la Communauté de Communes et la Commune, en tant qu'exploitants, sont soumis à un référencement de leurs réseaux. La Communauté de Communes est exploitant pour les réseaux « eaux usées » et la commune pour les réseaux « eau pluviales ». En décembre 2023, le Conseil Municipal a validé la convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté de communes pour la prestation de géoréférencement et numérisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'ensemble du territoire intercommunal. La Communauté de Communes a sollicité des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Banque des Territoires et le Conseil départemental.
Le Cabinet VERDI a été retenu pour réaliser ce géoréférencement ; VECTEUR RESEAUX, sous-traitant, est chargé de collecter les informations et détecter les réseaux sur place.

Monsieur CHATEIGNER informe les élus que Monsireigne est la commune test pour valider la méthode de collecte/restitution des informations et qu'une réunion de lancement à eu lieu ce matin avec le cabinet VECTEUR RESEAUX.

A compter du lundi 16 février, VECTEUR RESEAUX sera présent sur la Commune pour une durée d'environ 1 mois et demi, les techniciens vont réaliser des relevés des réseaux (marquage au sol, ouverture de trappe...) sur la voirie communale.

PROCHAINES REUNIONS

-  **Conseil Municipal** : mardi 10 mars 2026 à 20h30, salle de réunions.
-  **Commission Révision de la liste électorale** : Jeudi 19 février 2026 à 18h00, salle de réunions.
-  **Commission CCID** : Jeudi 26 février 2026 à 9h30, salle de réunions.
-  **Commission Finances** : Mercredi 4 mars 2026 à 9h00, salle de réunions. Présentation analyse financière 2026 Cabinet JMS.
-  **Elections municipales 2026** : dimanche 15 et 22 mars 2026

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Délibération de la séance du 9 février 2026 :

Délibération n°D2026-02-07 : Demande de subventions 2026 ;

Délibération n°D2026-02-08 : Participation 2026 aux frais de fonctionnement de l'école privée
Abbé BILLAUD de Monsireigne ;

Délibération n°D2026-02-09 : Demande de subvention Association Familles Rurales Saint –
Prouant ;

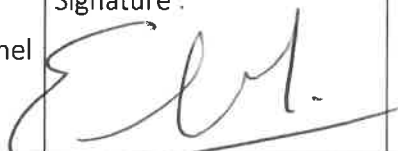
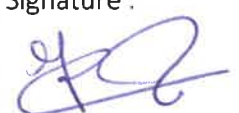
Délibération n°D2026-02-10 : Tarifs de location 2026 – salle de l'Alouette;

Délibération n°D2026-02-11 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et
mandater les dépenses d'investissement ;

Délibération n°D2026-02-12 : Projet revitalisation de centre bourg - Etablissement Public
Foncier ;

Membres présents à la séance du 9 février 2026 :

Mmes et MM GABORIT Michel, GIRAUD Denis, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier, VINCENDEAU
Michel, PINEAU Yann, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, MOREAU Sandrine, GODREAU Anne,
CHATEIGNER Joël, BERTHEAU Yoan, MAUFFREY Violaine.

Le maire, GABORIT Michel	Date : 10/03/2026 Signature : 	Le secrétaire de séance, CHATEIGNER Joël	Date : 10/03/2026 Signature : 
-----------------------------	---	---	---